

REPUBLICHE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie

 REGION DE L'EST

 DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

 COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER}

 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-fatherland

 EAST REGION

 LOM AND DJEREM DIVISION

 BERTOUA 1^{ER} COUNCIL

 GENERAL SECRETARY

Pour toute tentative de corruption ou cas de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler le MINMAP ou envoyer un SMS aux numéros suivants : 673 205 725 et 699 370 748

13.0 JAN 2019

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
 N° 005/AONO/C.BTA 1^{ER} /CDPM/L D/2019**

DU EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER}, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2019

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER}, Autorité contractante, lance en procédure d'urgence un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de réhabilitation de salles de classes dans certaines Ecoles Publiques de la commune de Bertoua 1^{ER}, département du Lom et Djérem, région de l'Est ainsi qu'il suit :

LOT	PROJET	IMPUTATION	MONTANT TTC
1	Ecole Publique de NGANKE	27 351 01 641208 2222 222204	7 924 000
2	Ecole publique de MOKOLO II	27 351 01 641208 2222 222204	7 924 000

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ❖ Les travaux préparatoires ;
- ❖ Les maçonneries et élévations ;
- ❖ La charpente-couverture et plafond ;
- ❖ La menuiserie bois ;
- ❖ La menuiserie métallique ;
- ❖ La peinture ;
- ❖ Les VRD.

3- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises spécialisées dans le domaine du bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

4- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le budget d'investissement public de la République du Cameroun, Exercice 2019.

5- CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté gratuitement à la Commune de Bertoua 1^{ER}, dès publication du présent avis, à et retiré sur présentation d'une quittance attestant, le paiement de la somme non remboursable de Quinze mille (15 000) FCFA, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offre à la Recette Municipale de Bertoua 1^{ER}.

6- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tels, devra parvenir au seins de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djérem au plus tard le 12.1 FEB 2019 à 13..... heures précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 005/AONO/C.BTA 1^{ER} /CDPM/L D/2019 DU
 3.0 JAN 2019 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES
 DE CLASSE DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE BERTOUA 1^{ER},
 DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

7- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du lot sollicité, délivrée par un établissement de 1^{er} ordre ou une compagnie d'assurances agréée par le Ministre des Finances.

La caution devra rester valable quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois(03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

8- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djérem au plus le 12.1 FEB 2019 à 14 HEURES précises en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

9- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) N'avoir pas réuni au moins 70% de critères de qualification.
- 3) Sous-détail des prix unitaires incomplets à plus de 20%

c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO des éléments d'un des éléments constitutifs de l'offre financière définit à l'Article 14.3 du RPAO ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Déclaration sur l'honneur de visite de site signée par le soumissionnaire ;
- 2) Personnel d'encadrement ;
- 3) Moyens matériels ;
- 4) Références ;
- 5) Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;
- 6) Compréhension du projet (Sous-détail des prix unitaires).

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 70% de la note technique, (soit au moins 21 « Oui » sur 30) seront examinées.

10- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

11- CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du lot sollicité, délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère des Finances soit 79 240 (soixante-dix-neuf mille deux cent quarante) francs CFA

12- DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution des travaux est de **Trois (03) mois calendaires**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au co-contractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

13- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante.

14- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Bertoua 1^{er}.

BERTOUA, le 30 JAN 2019

AMPLIATIONS

- ✓ PREFET/L&D
- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ PRESIDENT/CDPM/LD ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.

Le Maire de la Commune de Bertoua 1^{er}




BEMBELL D'IPACK Olivier Cromwell
Avocat au Barreau du Cameroun